



2022 / 87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE 22 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKODAS Evelyne - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme BRUNOD Aurore à M. COLLIARD Dominique
M. GSELL Bernard à Mme MORARD Ghislaine
M. ROUX-MOLLARD Alain à Mme RICHIER Maryse

Date de Convocation :
15 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 24

Madame Jacqueline ARNAULT est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Service unifié enfance jeunesse : signature de la Convention Territoriale Globale

Le Président cède la parole à Evelyne KALIAKODAS, conseillère communautaire, afin qu'elle présente le dispositif relatif à la convention territoriale globale. Ce contrat d'une durée de 4 ans courant de 2023 à 2026 vient remplacer le dispositif précédent qui était le contrat enfance jeunesse.

Elle précise que la Caisse d'allocations familiales finance un certain nombre de services au bénéfice des familles et sur notre territoire cela concerne la petite enfance, l'enfance jeunesse, la famille, l'animation, la vie sociale, la parentalité et l'accès au droit. Ces actions sont portées par les services unifiés, l'AACM ou encore la Mission locale jeunes.

Afin d'établir les besoins des territoires dans chacun des champs concernés, un diagnostic partagé a été réalisé et arrêté au 17 novembre 2021. Ce travail a permis de définir le projet du territoire qui sera contractualisé dans le cadre de cette CTG.

Elle déroule la présentation qui a été envoyée en amont de ce conseil.

Il est proposé que la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, dans le cadre du service unifié enfance jeunesse, autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise et la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, ainsi que les conventions qui en découlent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Savoie et la Communauté de communes Cœur de Tarentaise.

AUTORISE le président à signer tous les actes nécessaires à l'effet des présentes.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
24			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

